

Le **Syndicat de la librairie française** représente et défend la profession de libraire auprès des autres professions du livre, des partenaires sociaux et des pouvoirs publics. Il regroupe plus de **700 librairies** de toutes tailles, généralistes et spécialisées, implantées sur l'ensemble du territoire, dont la vente de livres neufs au détail constitue l'activité principale. Son action s'ancre dans les valeurs et les pratiques qui fondent l'identité des librairies: **l'indépendance, la promotion de la diversité éditoriale, le conseil, le service aux clients, la convivialité et la citoyenneté.**



Syndicat de la librairie française

Syndicat de la librairie française
Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. : 01 53 62 23 10
contact@syndicat-librairie.fr
www.syndicat-librairie.fr

 @LibrairiesIndependantes

 @SLF_Librairie

PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2022

**POUR LA CULTURE
ET POUR
LES TERRITOIRES,
LES LIBRAIRIES
SONT
ESSENTIELLES !**



Syndicat de la librairie française

12 PROPOSITIONS POUR LA LIBRAIRIE INDÉPENDANTE

Le Syndicat de la librairie française (SLF) invite les candidats aux élections présidentielle et législatives à intégrer la question de l'avenir de la librairie et du livre à leurs projets en matière de politique culturelle et économique.

Il souligne ainsi l'importance du maintien d'un réseau de librairies indépendantes **pour la diversité** de la création éditoriale, **pour le développement** de la lecture et **pour le dynamisme** des territoires et l'emploi local.

POUR LA CULTURE
ET POUR
LES TERRITOIRES,
LES LIBRAIRIES
SONT ESSENTIELLES

Grâce à une très large mobilisation au sein de la profession et de la société toute entière, les librairies ont été reconnues comme « commerces essentiels » en 2021. Cette reconnaissance confirme le rôle singulier qu'elles jouent en faveur de la diversité de la création éditoriale, du développement de la lecture et de la vitalité des territoires mais aussi leur place dans une consommation de proximité, plus responsable, plus soucieuse des liens sociaux et plus respectueuse d'un développement durable.

- **UN ATOUT POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE** : les 3 500 librairies françaises représentent le premier circuit de vente dans notre pays et le réseau le plus dense au monde. Par leurs choix et leur indépendance, **les librairies font vivre la diversité éditoriale et font obstacle à la standardisation culturelle.**
- **UN ATOUT POUR LA VITALITÉ DES TERRITOIRES** : les librairies sont des lieux de vie, de proximité et d'échange au cœur des villes et des bourgs. Partenaires des associations, des écoles, des bibliothèques et des autres institutions culturelles, elles participent à la vie culturelle et sociale locale. Au milieu des chaînes et des commerces franchisés, **les librairies sont des pôles de résistance contre l'uniformisation des territoires.**
- **UN ATOUT POUR L'EMPLOI** : la valeur ajoutée des librairies (le conseil, le choix, l'accueil, les animations...) repose sur les femmes et les hommes qui les animent. Avec 13 000 salariés, la librairie génère, à chiffre d'affaires comparable, deux fois plus d'emplois que les grandes surfaces culturelles, trois fois plus que la grande distribution et quatorze fois plus que le commerce électronique. **Défendre la librairie, c'est défendre l'emploi local.**
- **UN ATOUT POUR LES LECTEURS** qui disposent, au même prix qu'ailleurs, d'une offre de proximité, de recommandations et qui peuvent rencontrer des auteurs ou commander, en magasin ou sur Internet, n'importe lequel des 800 000 titres disponibles. En privilégiant la librairie de proximité, les « **lecteurs citoyens** » participent à la défense de la diversité culturelle et de l'économie locale.

LES ENJEUX

→ **CONFORTER L'ÉCONOMIE DES LIBRAIRIES** : malgré leur dynamisme commercial, les librairies demeurent l'une des branches du commerce les moins rentables. Cette situation résulte :

- de conditions commerciales, de la part des éditeurs-diffuseurs, qui ne suffisent pas à faire face à l'évolution des charges,
- de plusieurs décennies de baisse relative des prix des livres,
- du poids financier des rabais que les libraires accordent à certains de leurs clients, en application de la loi sur le prix unique du livre (5 % pour les particuliers et 9 % pour les collectivités).

Cette trop faible rentabilité pèse sur le développement des librairies : entreprises en difficulté, capacités d'investissement réduites, salaires trop faibles nuisant à l'attractivité de la profession, transmissions plus difficiles... Le SLF défend le principe d'une juste rémunération des librairies comme de l'ensemble des acteurs du livre. Il souhaite la mise en place d'États généraux sur l'économie du livre et d'un plan en faveur de l'emploi en librairie.

→ **DÉFENDRE LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU LIVRE** : les équilibres de l'économie du livre reposent sur plusieurs dispositifs d'encadrement rendus nécessaires par la singularité du secteur. Ces dispositifs doivent être préservés et renforcés : prix unique du livre, droit d'auteur, TVA réduite, aides publiques nationales et régionales, libre fixation des délais de paiement, adaptation des seuils de publicité et de concurrence pour les marchés publics de livres...

→ **ASSURER UNE CONCURRENCE ÉQUITABLE** : le livre et la lecture représentent un enjeu fort des politiques publiques. À ce titre, ils ne peuvent être livrés à une concurrence aveugle et dérégulée qui ferait obstacle à la diversité éditoriale et, au final, pénaliserait les lecteurs.

Des conditions équitables de concurrence doivent être assurées vis-à-vis des géants d'internet comme au sein de l'édition où une concentration accrue doit être proscrite afin de maintenir une diversité d'acteurs et de publications. À ce titre, le Syndicat de la librairie française a engagé, auprès de la Commission européenne, une action contre la fusion des deux principaux groupes d'édition, Hachette et Editis, souhaitée par le groupe Vivendi dans le cadre de son acquisition de Lagardère. Le SLF souhaite qu'une réflexion s'engage sur l'extension à l'édition de la loi de 1986 encadrant la concentration dans les médias.

→ **SOUTENIR LES CENTRES-VILLES ET LEURS COMMERCES** : les librairies ne peuvent se développer dans des centres-villes qui se paupérisent et se dépeuplent. Il est essentiel de défendre la redynamisation des cœurs de villes et de bourgs, piliers du lien social et de l'activité culturelle, commerciale et économique.



L'EMPLOI ET LES SALAIRES, UN ENJEU ESSENTIEL POUR L'AVENIR DES LIBRAIRIES ET DU LIVRE

Faute de marges de manœuvre financières suffisantes, les salaires en librairie sont, en moyenne, à peine supérieurs au SMIC (1 600 à 1 800 euros brut pour un employé avec plusieurs années d'expérience). Ces rémunérations ne reflètent pas les qualifications requises ni l'investissement quotidien des équipes. Beaucoup de gérants voient partir vers des secteurs plus rémunérateurs des jeunes qu'ils ont formés durant plusieurs années dans leur librairie. Face à ces évolutions, des solutions doivent être apportées, faute de quoi les librairies pourraient ne plus pouvoir garantir le niveau élevé de services que l'on attend d'elles et devenir moins attractives, ce qui nuirait à l'ensemble de la filière, particulièrement aux éditeurs et aux auteurs dont l'activité dépend largement des ventes en librairie. Le SLF défend l'idée d'un « plan pour l'emploi » en librairie.

12 PROPOSITIONS POUR LA LIBRAIRIE INDÉPENDANTE

DES MESURES POUR AMÉLIORER L'ÉCONOMIE DES LIBRAIRIES

Engagement d'un plan d'action permettant d'améliorer structurellement et durablement les marges des librairies afin qu'elles puissent investir dans leur lieu et sur internet, qu'elles demeurent attractives et qu'elles rémunèrent convenablement leurs salariés.

- 1 **Lancer un « plan emploi » en librairie** alimenté par les éditeurs et les pouvoirs publics permettant d'augmenter les rémunérations en librairie grâce à une revalorisation de la grille des salaires minima de branche.
- 2 **Supprimer le rabais de 9 % sur les ventes de livres aux collectivités** en y associant des mesures d'accompagnement pour maintenir les volumes d'acquisition des bibliothèques.
- 3 Inscrire le principe d'une **remise commerciale minimale de 36 %** dans la loi de 1981 relative au prix du livre.
- 4 Mettre en place un dispositif permettant de **contenir l'inflation des loyers commerciaux en centre-ville**.

POLITIQUE DU LIVRE

- 5 **Défendre les piliers de la politique du livre** : la liberté d'expression, le prix unique du livre, le droit d'auteur, le taux de TVA à 5,5 %, les dispositifs d'aide, particulièrement au niveau du Centre national du livre, ou la libre fixation des délais de paiement.
- 6 Concrétiser le vote de la « loi Darcos » en fixant **un seuil minimal de frais de livraison des livres à domicile** permettant de faire obstacle au « dumping » d'Amazon et de rendre les librairies plus compétitives sur internet.
- 7 **Organiser des États généraux de l'économie du livre** pour trouver collectivement des réponses à la sous-rémunération de nombreux acteurs du livre, auteurs, éditeurs indépendants, libraires.

MARCHÉS PUBLICS

- 8 **Rehausser le seuil de procédures de publicité et de mise en concurrence pour les marchés publics d'achat de livres** (actuellement fixé à 90 000 €) afin de favoriser, dans les territoires, les partenariats entre les bibliothèques et les librairies.

LECTURE DES JEUNES

- 9 **Renforcer les actions en faveur de l'incitation des jeunes à la lecture**, en pérennisant le Pass Culture, le programme Jeunes en librairie et en développant la promotion de la lecture dès le plus jeune âge, dans les établissements scolaires et à l'université. **La lecture doit rester une « grande cause nationale »** au-delà de 2022.

COMMERCE ET TERRITOIRES

- 10 **Encadrer l'essor des entrepôts e-commerce**, les soumettre à une fiscalité identique à celle des commerces physiques et assurer entre l'e-commerce et les magasins physiques, les conditions d'une concurrence équitable.
- 11 **Renforcer les actions en faveur de la dynamisation des centres-villes**, particulièrement dans les villes petites et moyennes.

CONCENTRATION

- 12 Défendre le pluralisme en appliquant **des seuils de concentration dans le secteur de l'édition**.